

# PRÉVENTION ET VALORISATION DES DECHETS



COMPTÉ RENDU  
RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 4 AVRIL

ECOLE LUCIE AUBRAC



# SOMMAIRE

**Partie 1** : Présentation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

**Partie 2** : Le PLPDMA, une action parmi les 21 du PLAN D'ACTION global « déchets » 2020-2026

**Partie 3** : Questions diverses



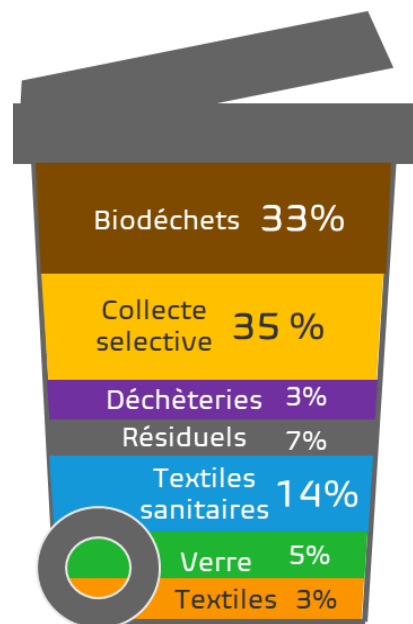
Communauté de Communes  
PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE

## Partie 1

# **PRÉSENTATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

# ZOOM SUR LA COMPOSITION DES DÉCHETS

► Composition moyenne des OMR

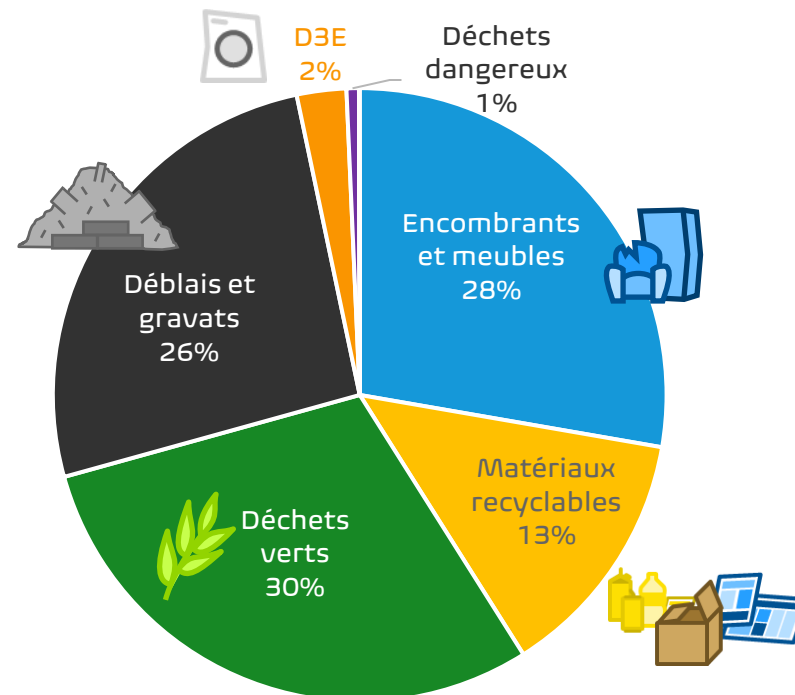


Caractérisations nationales de l'ADEME 2017

**330 kg OMR produits par habitant en 2020**

Environ 83 kg par habitant de biodéchets qui pourraient être compostés.

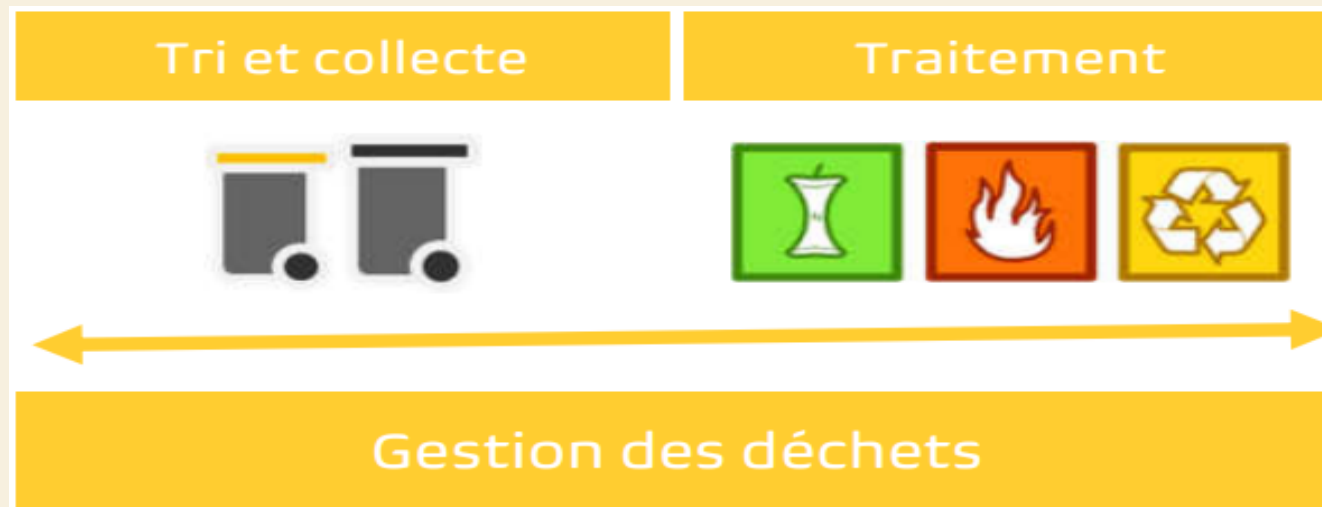
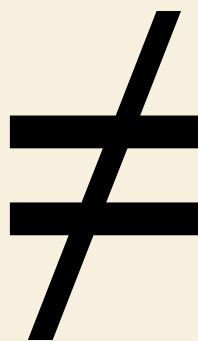
► Composition des déchèteries



Répartition des tonnages apportés en déchèteries 2020 - CCPSMV

**306 kg de déchets apportés en déchèteries par habitant en 2020**

# Qu'est ce que la prévention des déchets ?



# Les actions du PLPDMA

## Axe 1 – Réduire les biodéchets et les déchets verts

Développer le compostage individuel et collectif



Réduire le gaspillage alimentaire notamment dans la restauration collective



Développer le traitement des déchets verts à domicile  
Par le broyage  
Par le mulching

# Les actions du PLPDMA

## Axe 2 – Développer le réemploi et la réparation

Soutenir les projets de réemploi et de mutualisation

Promouvoir la réparation des objets  
Via les repair'café

Favoriser le développement de nouvelles filières de réemploi en déchèterie et en recyclerie



## Axe 3 | Réduire les déchets des entreprises

Promouvoir les acteurs locaux  
vertueux

Partager les bonnes actions repérées sur le terrain

# Les actions du PLPDMA

## Axe 4– Favoriser l'éco-consommation

Promouvoir la consigne sur le verre

Promouvoir l'eau du robinet

Promouvoir le vrac et sensibiliser sur le « manger local »

Promouvoir les couches lavables

Promouvoir les habitants exemplaires





# Les actions du PLPDMA

## Axe 5 – Etre éco-exemplaire

Mettre en place un plan de communication spécifique à la prévention  
Insérer dans les marchés publics des critères environnementaux  
Accompagner les organisateurs d'évènements dans la réduction de leurs déchets

## Axe 6 – Utiliser les instruments économiques pour réduire les déchets

Étudier la mise en place d'une tarification incitative  
Refondre de la redevance spéciale

## Axe 7 – Adapter le service de gestion de déchets

Rationaliser les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles  
Créer une déchèterie professionnelle

## Partie 2

# **LE PLPDMA, UNE ACTION PARMIS LES 21 DU PLAN D' ACTIONS GLOBAL « DÉCHETS » 2020-2026**

Enjeux :



**Diminuer la quantité de déchets produits sur le territoire**



**Continuer à augmenter les performances de tri en quantité et en qualité**



**Gestion des déchets respectueuse des enjeux environnementaux**



**Maîtriser les coûts**



**Qualité du service public et souci du cadre de vie**



**Tendre vers l'homogénéisation des collectes sur notre territoire**

**21 Actions à réaliser:**

**Partie opérationnelle Collecte**



**1**

**Passer à l'extension des consignes de tri des emballages**

**2**

**Déployer progressivement des colonnes pour la collecte des emballages**

**3**

**Rationaliser les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles**

**4**

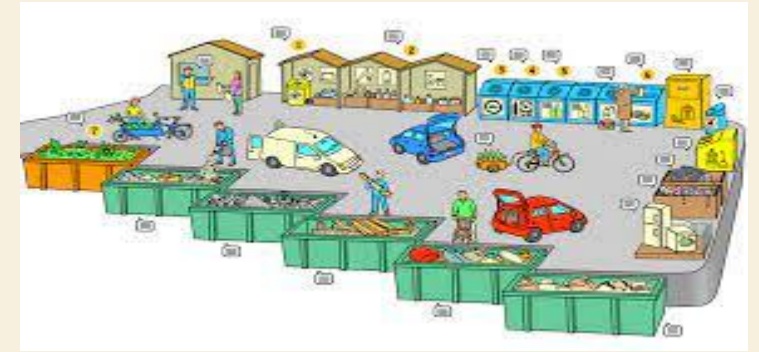
**Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets**

**5**

**Prendre en considération et s'appropriier les impacts sur les équipes « collecte » des différentes actions mises en œuvre**

❑ 21 Actions à réaliser:

Partie déchetteries



10

**Construire une plateforme pour la dépose et le broyage des végétaux**

11

**Favoriser l'implantation d'une déchetterie pour les professionnels**

12

**Revoir les contrôles et la facturation des professionnels en déchetteries**

13

**Diversifier les filières en déchetteries**

**□ 21 Actions à réaliser:**



**Partie communication / prévention / verbalisation**

6

**Renforcer la communication sur le tri, la prévention et l'économie circulaire**

7

**Elaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets**

8

**Etudier le transfert de pouvoir de police spécial « déchets » entre la CCPSMV et ses communes membres**

9

**Répondre aux engagements de l'appel à projet  
"Prévention et gestion des déchets verts en Région PACA"**

❑ 21 Actions à réaliser:

Partie financière

14

**Refondre la redevance spéciale**

15

**Etudier la mise en œuvre de la tarification incitative**

16

**Rationaliser la collecte des déchets produits par les communes membres**

❑ 21 Actions à réaliser:

## Partie véhicules



17

**Etudier des véhicules de collecte à moindre émission de CO<sup>2</sup>**

## Partie structurelles

18

**Réorganiser le service prévention et gestion des déchets**



**21 Actions à réaliser:**

**Partie Diverse**

19

**Poursuivre la convergence des taux de TEOM entre les communes**

20

**Améliorer la connaissance et l'analyse des coûts grâce aux outils de l'ADEME**

21

**Poursuivre les actions pour favoriser la fusion des 2 syndicats auxquels la CCPSMV est adhérente et les inciter à travailler ensemble**



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES**  
**MONTS DE VAUCLUSE**

## Partie 3

# **QUESTIONS DIVERSES**

Les principales questions :

- Pourquoi remplacer les bacs jaunes par les colonnes ?

Il y a plusieurs raisons : voir réponses dans le document ci-joint. La 1<sup>ère</sup> des raisons est de maîtriser, comme d'autres territoires le font, le budget pour éviter l'augmentation du taux de TEOM.

- Cela est contre intuitif pour le développement du tri ?

Cela change les habitudes et peut être un peu plus contraignant mais les avantages globaux sont plus nombreux : voir document ci-joint.

- Peut on ajouter des colonnes ?

Nous sommes dans une phase de déploiement et de test. Des colonnes pourront être ajoutées en tenant compte des contraintes. Des demandes peuvent être adressées à SADE.

- Pourquoi les colonnes récemment posées n'ont pas de dalle béton ?

On attend d'être sûr que l'emplacement fonctionne bien.

- Comment cela va se passer avec l'arrivée des touristes ?

Les fréquences de vidage des colonnes seront adaptées.

- Peut on utiliser tous les bacs et colonnes du territoire ?

Oui (sauf ceux qui sont privés et sur une copropriété). Si une colonne est pleine, on peut aller à la suivante par exemple.

- Le compostage individuel est il source de nuisances ?

Il faut respecter les consignes d'usage. La CCPSMV organise des ateliers gratuits pour apprendre les bons gestes.

- Quand va ouvrir la plateforme déchets verts et à qui est elle destinée ?

Elle ouvrira début 2024 à coté de la déchetterie de l'Isle et sera ouverte à tous les usagers. Elle sera payante pour les professionnels.

- Aura-t-on un suivi des actions et des résultats obtenus ?

Oui, un bilan régulier pourra être fait lors d'une réunion comme celle-ci.

## Élargissement des consignes de tri, collecte des emballages en colonnes

Maintenant tous nos emballages se trient : en métal, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique !

Cette évolution s'accompagne d'une optimisation des modalités de collecte avec le déploiement de colonnes et de Points d'Apports Volontaires (PAV). Elle modifie nos habitudes quotidiennes de tri et peut paraître plus contraignante. Il est important de comprendre pourquoi elle intervient.

**+ NOUVEAU**

**CITEO**

En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles

Tous les flacons et bidons

Toutes les barquettes

Tous les pots et boîtes

Tous les sacs et sachets

Tous les films

**LES BONS GESTES**

Videz correctement vos emballages, inutile de les laver, déposez-les séparés les uns des autres et sans sac afin de simplifier leur traitement.



### Quels avantages pour les habitants ?

- Éviter et compenser autant que possible l'augmentation des taxes payées pour les déchets.
- Disposer d'un plus gros volume de collecte des emballages avec l'extension des consignes de tri depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- Des consignes de tri plus claires : tous les emballages se trient !
- Des emplacements regroupant en de nombreux points tous les flux : emballages et cartons bruns, verre, papier.
- Améliorer le cadre de vie et l'intégration paysagère : de nouvelles colonnes en métal et en bois sont plus durables et plus esthétiques que les bacs en plastique.

- Des équipements 7j/7, 24h/24 : plus de soucis de jours de collecte et accessibles sur vos trajets du quotidien.
- Améliorer l'accessibilité aux Personnes à mobilité réduite : des colonnes qui possèdent des ouvertures basses plus accessibles que sur les bacs de regroupement.
- Réduire les risques liés au vent : les bacs pleins ou vides et les sacs jaunes se renversent ou gênent la circulation, les colonnes sont fixes.



Sans oublier que la priorité est de réduire nos emballages du quotidien. Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

### Quels avantages pour notre collectivité ?

- Harmoniser la collecte des emballages sur le territoire pour réduire notre impact environnemental.
- Augmenter les volumes et les quantités d'emballages collectés.
- Maîtriser des dépenses pour faire face à l'augmentation des coûts du traitement des déchets : budget total qui est passé de 5,4 M€ en 2017 à 6,7 M€ en 2021.
- Réduire le pourcentage de refus : actuellement plus de 27% de déchets non conformes dans les bacs jaunes de déchets facturés au prix fort à la collectivité.
- Réduire les dépenses d'achat et de maintenance des bacs et des sacs jaunes à usage unique.
- Moins de camions et plus d'agilité pour la collecte : le vidage est réalisé selon le besoin avec des économies sur le coût de fonctionnement.
- Réduire les kilomètres parcourus et des émissions CO<sup>2</sup> par les camions : dans la plupart des cas l'usager déposera ses emballages en allant faire ses courses ou en allant au travail.

Un sac de précollecte est fourni aux particuliers sur simple demande

L'implantation des colonnes a été étudiée en tenant compte de la densité et des habitudes de déplacement de la population, mais aussi l'accessibilité des lieux. 2023 est une année de déploiement et de mise en place, qui nécessitera des adaptations. N'hésitez pas à faire remonter vos remarques.